Image not found or type unknown

Carte grise de scooter non mutée et revendu apparemment

Par **abieg**, le **08/12/2015** à **12:03**

Bonjour
Mon fils a vendu son scooter il y a trois ans et n'a pas gardé les papiers concernant cette vente. Bien sur, le propriétaire actuel n'a pas changé la carte grise et nous recevons des PV à payer.... Il semble que ce scooter ait été revendu ...
Sans aucun moyen pour faire valoir notre bonne foi que devons nous faire ?

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés